Fiche de données de sécurité

Copyright,2025, Compagnie 3M Tous droits réservés. La copie et/ou le chargement de cette information dans le but d'utiliser correctement les produits 3M est autorisé à condition que (1) l'information soit copiée dans sa totalité, sans aucun changement, sauf accord écrit préalable 3M, et (2) ni la copie, ni l'original ne soit revendu ou distribué autrement avec l'intention d'en tirer un quelconque profit.

Référence FDS:	08-3869-8	**Numéro de version:**	6.00
Date de révision:	11/09/2025	**Annule et remplace la version du :**	11/07/2022

La présente fiche de données de sécurité a été établie en conformité avec l'Ordonnance suisse sur les produits chimiques.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou du mélange:
3M(TM)GRAFFITI REMOVER SYSTEM

Numéros d'identification de produit
DR-5000-0135-6

7000069903

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

- Utilisations identifiées:
Décapant Graffiti

1.3. Details du fournisseur de la fiche de données de sécurité

ADRESSE:	3M (Suisse) GmbH, Eggstrasse 91, 8803 Rüschlikon
Téléphone:	044 724 90 90
E-mail:	innovation.ch@mmm.com
Site internet	www.3m.com/ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence:
Centre Suisse d'Information Toxicologique: 145

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange:
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

Les classifications santé et environnement de ce matériau ont été établies en utilisant la méthode de calcul, sauf si des données de tests sont disponibles ou si la forme physique affecte la classification. Les classifications fondées sur des données de tests ou sur la forme physique sont notées ci-dessous, le cas échéant.

CLASSIFICATION:
Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie 1 - Eye Dam. 1; H318

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16.

2.2. Eléments de l'étiquette
Règlement Européen CLP N° 1272/2008/CE

MENTION D'AVERTISSEMENT:
DANGER.

Symboles :
SGH05 (Corrosion)

Pictogrammes



Ingrédients :

Ingrédient	Numéro CAS	EC No.	% par poids
Isotridécanol, éthoxylé	69011-36-5	500-241-6	1 - 10

MENTIONS DE DANGER:

H318	Provoque des lésions oculaires graves.

MENTIONS DE MISE EN GARDE

Prévention:

P280A	Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention ::

P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Contient 10% de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Note sur l'étiquetage
Mise à jour selon le règlement des détergents
Ingrédients requis selon le règlement des détergents 648/2004 (non demandé pour une étiquette professionnelle): <5%: agent de surface non-ioniques.

2.3 .Autres dangers

Peut provoquer des brûlures.
Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances
Ne s'applique pas.

3.2. Mélanges

Ingrédient	Identifiant(s)	%	Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]
Éther diméthylique du dipropylèneglycol	(N° CAS) 111109-77-4 (N° CE) ELINCS 404-640-5	15 - 40	Substance non classée comme dangereuse
Dimethyl glutarate	(N° CAS) 1119-40-0 (N° CE) 214-277-2	15 - 40	Substance non classée comme dangereuse
Dimethyl adipate	(N° CAS) 627-93-0 (N° CE) 211-020-6	10 - 30	Irr. des yeux 2, H319
Dimethyl succinate	(N° CAS) 106-65-0 (N° CE) 203-419-9	10 - 30	Irr. des yeux 2, H319
Eau	Mélange	1 - 10	Substance non classée comme dangereuse
Hydroxypropyl-méthyl-cellulose	(N° CAS) 9004-65-3	1 - 10	Substance non classée comme dangereuse
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	(N° CAS) 34590-94-8 (N° CE) 252-104-2	1 - 10	Substance avec une limite d'exposition sur le lieu de travail
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	(N° CAS) 112-34-5 (N° CE) 203-961-6	1 - 10	Irr. des yeux 2, H319
Isotridécanol, éthoxylé	(N° CAS) 69011-36-5 (N° CE) 500-241-6	1 - 10	Aquatique aigüe 1, H400,M=1 Tox.aquatique chronique 3, H412
Méthanol	(N° CAS) 67-56-1 (N° CE) 200-659-6	< 0,5	Liq. inflam. 2, H225 Tox. aigüe 3, H331 Tox. aigüe 3, H311 Tox. aigüe 3, H301 STOT SE 1, H370

Voir en section 16 pour le texte complet des phrases H de cette section.

Limites de concentration spécifique

Ingrédient	Identifiant(s)	Limites de concentration spécifique
Méthanol	(N° CAS) 67-56-1 (N° CE) 200-659-6	(C >= 10%) STOT SE 1, H370 (3% =< C < 10%) STOT SE 2, H371

Pour les informations relatives aux valeurs limites d'exposition des ingrédients ou au statut PBT ou vPvB, consulter les sections 8 et 12 de cette Fiche de Données de Sécurité.

4. PREMIERS SOINS

4.1. Description des premiers secours:

Inhalation:
Transporter la personne à l'air frais. Si vous êtes concernés, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Laver immédiatement la peau à grande eau froide pendant au moins 15 minutes. NE PAS TENTER D'ENLEVER LE MATERIAU FONDU. Couvrir la zone affectée avec un linge propre. Consulter immédiatement un médecin.

Contact avec les yeux:
Laver immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. NE PAS TENTER D'ENLEVER LE MATERIAU FONDU.Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'ingestion:
Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Symptômes et effets principaux, aigus et différés:
Aucun symptôme ou effet critique. Voir section 11.1, informations sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:
Non applicable

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction:
En cas d'incendie: Utiliser un agent de lutte adapté pour les liquides et les matières inflammables tel qu'un agent chimique sec ou du dioxyde de carbone pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:
Les conteneurs exposés au feu peuvent accumuler une pression et exploser.

Décomposition dangereuse ou sous-produits

Substance	Condition
Monoxyde de carbone	Pendant la combustion.
Dioxyde de carbone	Pendant la combustion.

5.3. Conseils aux pompiers:
L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion. Portez un vêtement de protection intégral comprenant : casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque, tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:
Utiliser un équipement de protection individuelle en fonction des résultats d'une évaluation de l'exposition. Se reporter à la section 8 pour les recommandations relatives aux EPI. Si l'exposition prévue résultant d'un rejet accidentel dépasse les capacités de protection des EPI répertoriés à la section 8, ou est inconnue, sélectionner un EPI qui offre un niveau de protection approprié. Tenir compte des dangers physiques et chimiques du produit lors de cette opération. Des exemples d'ensembles d'EPI pour une intervention d'urgence pourraient inclure le port d'une tenue de protection en cas de rejet de matière inflammable ; le port de vêtements de protection chimique si la matière déversée est corrosive, sensibilisante, irritante cutanée importante ou peut être absorbée par la peau ; ou le port d'un respirateur à adduction d'air à pression positive pour les produits chimiques présentant des risques d'inhalation. Pour obtenir des informations sur les dangers physiques et pour la santé, se reporter aux sections 2 et 11 de la FDS. Évacuer la zone. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Ventiler la zone. En cas déversement important dans des zones confinées, apporter une ventilation mécanique pour disperser ou extraire les vapeurs selon les bonnes pratiques HSE. Attention! Un moteur peut être une source d'ignition et pourrait provoquer des gaz ou vapeurs inflammables, dans la zone de déversement, et brûler ou exploser.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement:
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. En cas de renversements importants, couvrir les évacuations et construire des digues pour éviter l'écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:
Contenir le renversement. Couvrir avec un matériau absorbant inorganique. N'oubliez pas, ajouter un matériau absorbant ne supprime pas le danger physique, la santé ou le danger pour l'environnement. Ramasser en utilisant des outils anti-déflagrants. Mettre dans un récipient fermé. Nettoyer les résidus avec de l'eau. Fermer le récipient. Éliminer le produit collecté dès que possible conformément aux règlementations locales / régionales / nationales / internationales applicables

6.4. Références à d'autres sections:
Se référer à la section 8 et à la section 13 pour plus d'informations

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:
Eviter le contact avec les yeux. Eviter le contact de la peau avec le matériau chaud. Pour usage industriel/professionnel seulement. Pas pour la vente au consommateur ou l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer. Eviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/brouillards/ vapeurs/aérosols Eviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions. Éviter tout contact avec des agents oxydants (par exemple: Chlore, l'acide chromique, etc) Utiliser l'équipement de protection individuel requis (p.e. des gants, des masques de respiration,...)

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:
Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire Stocker à l'écart de la chaleur. Stocker à l'écart des acides. Stocker à l'écart des agents oxydants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):
Pour plus d'informations: voir section 7.1 et 7.2 pour des recommandations de manutention et de stockage. Voir section 8 pour les contrôles d'exposition et les recommandations de protection individuelle.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Valeurs limites d'exposition:

Limites d'exposition professionnelle
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Type de limite	Informations complémentaires:
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	VME Suisse	VLEP(vapeur et aérosol)(8h): 67 mg/m3(10 ppm);VLCT(vapeur et aérosol)(15 minutes):101 mg/m3(15 ppm)	Foetotoxique Groupe C
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	VME Suisse	VLEP (vapeurs et aérosols)(8 heures): 300mg/m3(50 ppm);VLCT (vapeurs et aérosols)(15 minutes): 300 mg/m3(50 ppm)	
Méthanol	67-56-1	VME Suisse	VLEP (8 hours):260 mg/m3(200 ppm);VLCT (15 minutes):1040 mg/m3(800 ppm)	Foetotoxique Groupe C, risque de pénétration percutanée

VME Suisse : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail.
VLEP
Valeurs limites de moyenne d"exposition

/

Valeurs limites biologiques

Ingrédient	Numéro CAS	Agence:	Paramètre	Milieu	Moment de prélevement	Valeur	Mentions additionnelles
Méthanol	67-56-1	Suisse VBT valeurs	Methanol	Urine	c-b	30 mg/l	

Suisse VBT valeurs : Suisse VBT valeurs (Valeurs biologiques tolérables lieu de travail par la SUVA)
c-b: bei Langzeitexposition: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail. Fin de l'exposition, de la période de travail.

8.2. Contrôles de l'exposition:

8.2.1. Contrôles techniques appropriés
Utiliser une ventilation générale et/ou une ventilation extractive locale pour maintenir les expositions à l'air en dessous des valeurs limites d'exposition et/ou contrôler la poussière / fumées /gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser une protection respiratoire.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)

Protection des yeux/du visage:

Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser une protection des yeux / du visage pour éviter tout contact. La protection des yeux / du visage suivante est recommandée:
Ecran total.
Lunettes de protection ouvertes.

Normes applicables / Standards
Utiliser une protection des yeux et du visage conforme à la norme EN 166

Protection de la peau/la main
Sur la base des résultats d'évaluation de l'exposition, sélectionner et utiliser des gants et/ou des habits de protection pour éviter le contact avec la peau. Consulter le fabricant de gants et/ou d'habits de protection pour sélectionner les matériaux appropriés. Les gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de polymère stratifié pour améliorer la dextérité. Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés:

Matériel	Epaisseur (mm)	Temps de pénétration
Polymère laminé	Pas de données disponibles	Pas de données disponibles

Normes applicables / Standards
Utiliser des gants testés conformément à l'EN 374.

Protection respiratoire:

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet pour des vapeurs organiques

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

Normes applicables / Standards
Utiliser un appareil respiratoire conforme à la norme EN 140 ou EN 136 : Filtre type A

Dangers thermiques
Porter des gants anti-chaleur lors de la manipulation de cette matière pour éviter des brûlures thermiques.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement
Non applicable.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat physique:	Liquide
Aspect physique spécifique::	Liquide
Couleur	Jaune
Odeur	Odeur aromatique
Valeur de seuil d'odeur	*Pas de données de tests disponibles.*
Point de fusion / point de congélation	*Non applicable.*
Point/intervalle d'ébullition:	175 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites d'inflammabilité (LEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Limites d'inflammabilité (UEL)	*Pas de données de tests disponibles.*
Point d'éclair:	65 °C [*Méthode de test:*Coupe fermée]
Température d'inflammation spontanée	*Pas de données de tests disponibles.*
Température de décomposition	*Pas de données de tests disponibles.*
pH	7
Viscosité cinématique	*Pas de données de tests disponibles.*
Hydrosolubilité	Totale
Solubilité (non-eau)	*Pas de données de tests disponibles.*
Coefficient de partage n-octanol / eau	*Pas de données de tests disponibles.*
Pression de vapeur	70 Pa
Densité	1,02 g/cm3
Densité relative	1,02
Densité de vapeur relative	*Pas de données de tests disponibles.*
Caractéristiques des particules	*Non applicable.*

9.2. Autres informations:

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Composés Organiques Volatils	*Pas de données de tests disponibles.*
Taux d'évaporation:	*Pas de données de tests disponibles.*
Teneur en matières volatiles:	35 %

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité:
Ce produit peut être réactif avec certains agents sous certaines conditions - voir les autres rubriques de cette section.

10.2 Stabilité chimique:
Stable.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses:
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter:
Non applicable

10.5 Matériaux à éviter:
Agents oxydants forts.
Poudre d'aluminium ou de magnésium et conditions de température et cisaillement élevées.

10.6. Produits de décomposition dangereux:

Substance	Condition
Non applicable	

Regarder section 5.2 pour les produits de décomposition pendant la combustion

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Les informations ci-dessous peuvent ne pas être en accord avec la classification européenne du produit en section 2 et/ou la classification des ingrédients en section 3 si une classification pour des ingrédients spécifiques est prescrite par une autorité compétente. De plus, les déclarations et données indiquées en section 11 sont fondées sur les règles de calcul du SGH des nation unies et les classifications qui en dérivent à partir des évaluations des risques internes.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n ° 1272/2008

Les signes et symptômes d'exposition

Sur la base de données de tests et/ou d'informations sur les composants, ce produit peut provoquer les effets suivants sur la santé:

Inhalation:
Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau:
Pendant le chauffage, des brûlures thermiques peuvent apparaitre avec des signes / symptômes qui peuvent inclure une douleur intense, une rougeur et un gonflement et une destruction des tissus. Légère irritation cutanée: Signes / symptômes peuvent inclure une rougeur locale, un gonflement, des démangeaisons et la sécheresse.

Contact avec les yeux:
Brûlures d'origine thermique : les symptômes peuvent inclure une forte douleur, rougeur,gonflement et destruction des tissus. Brûlure oculaire d'origine chimique (corrosion chimique): les symptômes peuvent inclure opacité de la cornée, brûlures chimiques, douleurs, larmoiements, ulcérations, diminution ou perte de la vision.

Ingestion:
Peut être nocif en cas d'ingestion Irritation gastro-intestinale : les signes et symptômes peuvent inclure douleur abdominale, troubles de l'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Toxicité pour la reproduction / le développement
Contient un produit chimique ou des produits chimiques qui peuvent causer des malformations congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigüe

Nom	Route	Organismes	Valeur
Produit	Cutané		Pas de données disponibles. Calculé.5 000 mg/kg
Produit	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé.50 mg/l
Produit	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé. >2 000 - =5 000 mg/kg
Dimethyl glutarate	Cutané	Composants similaires	LD50 > 2 000 mg/kg
Dimethyl glutarate	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 11 mg/l
Dimethyl glutarate	Ingestion	Composants similaires	LD50 > 5 000 mg/kg
Éther diméthylique du dipropylèneglycol	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Éther diméthylique du dipropylèneglycol	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 5,2 mg/l
Éther diméthylique du dipropylèneglycol	Ingestion	Rat	LD50 3 075 mg/kg
Dimethyl succinate	Cutané	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Dimethyl succinate	Ingestion	Rat	LD50 6 892 mg/kg
Dimethyl succinate	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 11 mg/l
Dimethyl adipate	Cutané	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Dimethyl adipate	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Dimethyl adipate	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Composants similaires	LC50 > 11 mg/l
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Cutané	Lapin	LD50 > 19 000 mg/kg
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Inhalation - Poussières/ Brouillards (4 heures)	Rat	LC50 > 50 mg/l
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Ingestion	Rat	LD50 5 180 mg/kg
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Cutané	Lapin	LD50 2 764 mg/kg
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Ingestion	Rat	LD50 7 292 mg/kg
Hydroxypropyl-méthyl-cellulose	Cutané		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Hydroxypropyl-méthyl-cellulose	Ingestion		LD50 Estimé pour être > 5 000 mg/kg
Isotridécanol, éthoxylé	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg
Isotridécanol, éthoxylé	Cutané	Composants similaires	LD50 > 2 000 mg/kg
Méthanol	Cutané		LD50 estimé à 1 000 - 2 000 mg/kg
Méthanol	Inhalation - Vapeur		LC50 estimé à 10 - 20 mg/l
Méthanol	Ingestion		LD50 estimé à 50 - 300 mg/kg

TAE = Toxicité Aigüe Estimée

Corrosion / irritation cutanée

Nom	Organismes	Valeur
Dimethyl glutarate	Composa	Aucune irritation significative

	nts similaires	
Éther diméthylique du dipropylèneglycol	Lapin	Aucune irritation significative
Dimethyl succinate	Lapin	Aucune irritation significative
Dimethyl adipate	Lapin	Aucune irritation significative
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Homme et animal	Aucune irritation significative
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Lapin	Irritation minimale.
Isotridécanol, éthoxylé	Composants similaires	Aucune irritation significative
Méthanol	Lapin	Moyennement irritant

Lésions oculaires graves / irritation oculaire

Nom	Organismes	Valeur
Dimethyl glutarate	Composants similaires	Moyennement irritant
Éther diméthylique du dipropylèneglycol	Lapin	Moyennement irritant
Dimethyl succinate	Lapin	Irritant modéré
Dimethyl adipate	Lapin	Irritant modéré
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Lapin	Moyennement irritant
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	Lapin	Corrosif
Isotridécanol, éthoxylé	Composants similaires	Aucune irritation significative
Méthanol	Lapin	Irritant modéré

Sensibilisation de la peau

Nom	Organismes	Valeur
Dimethyl glutarate	Composants similaires	Non-classifié
Éther diméthylique du dipropylèneglycol	Cochon d'Inde	Non-classifié
Dimethyl succinate	Souris	Non-classifié
Dimethyl adipate	Composants similaires	Non-classifié
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Humain	Non-classifié
Isotridécanol, éthoxylé	Composants similaires	Non-classifié
Méthanol	Cochon d'Inde	Non-classifié

Sensibilisation des voies respiratoires

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité cellules germinales

Nom	Route	Valeur
Dimethyl glutarate	In vivo	Non mutagène
Dimethyl glutarate	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Éther diméthylique du dipropylèneglycol	In vitro	Non mutagène
Éther diméthylique du dipropylèneglycol	In vivo	Non mutagène
Dimethyl succinate	In vitro	Non mutagène
Dimethyl adipate	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces

		données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	In vitro	Non mutagène
Isotridécanol, éthoxylé	In vitro	Non mutagène
Méthanol	In vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Méthanol	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité

Nom	Route	Organismes	Valeur
Méthanol	Inhalation	Multiples espèces animales.	Non-cancérogène

Toxicité pour la reproduction

Effets sur la reproduction et / ou sur le développement

Nom	Route	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Dimethyl glutarate	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 1 mg/l	Pendant la grossesse
Éther diméthylique du dipropylèneglycol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Lapin	NOAEL 250 mg/kg/jour	Pendant la grossesse
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Inhalation	Non classifié pour les effets sur le développement	Multiples espèces animales.	NOAEL 1,82 mg/l	Pendant l'organogenèse
Isotridécanol, éthoxylé	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité féminine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Isotridécanol, éthoxylé	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	31 jours
Isotridécanol, éthoxylé	Ingestion	Non classifié pour les effets sur le développement	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	Avant l'accouplement - Lactation
Méthanol	Ingestion	Non classifié pour les effets sur la fertilité masculine	Rat	NOAEL 1 600 mg/kg/jour	21 jours
Méthanol	Ingestion	Toxique pour le développement	Souris	LOAEL 4 000 mg/kg/jour	Pendant l'organogenèse
Méthanol	Inhalation	Toxique pour le développement	Souris	NOAEL 1,3 mg/l	Pendant l'organogenèse

Organe(s) cible(s)

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Dimethyl glutarate	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Dimethyl succinate	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	
Dimethyl adipate	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Jugement professionnel	NOAEL Non disponible	

(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Cutané	Dépression du système nerveux central	Non-classifié	Lapin	NOAEL 2 850 mg/kg	
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Non-classifié	Rat	LOAEL 3,07 mg/l	7 heures
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Non-classifié	Rat	LOAEL 5 000 mg/kg	
Méthanol	Inhalation	Cécité	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Humain	NOAEL Non disponible	Exposition professionnelle
Méthanol	Inhalation	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	Pas disponible
Méthanol	Inhalation	Irritation des voies respiratoires	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	NOAEL Non disponible	6 heures
Méthanol	Ingestion	Cécité	Risque avéré d'effets graves pour les organes.	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus
Méthanol	Ingestion	Dépression du système nerveux central	Peut provoquer somnolence ou vertiges	Humain	NOAEL Non disponible	empoisonnement et / ou abus

Toxicité pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Route	Organe(s) cible(s)	Valeur	Organismes	Test résultat	Durée d'exposition
Dimethyl glutarate	Inhalation	Système endocrine \| Système respiratoire \| système hématopoïétique \| Foie \| Système nerveux \| des yeux \| Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,4 mg/l	90 jours
Éther diméthylique du dipropylèneglycol	Ingestion	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours
Dimethyl succinate	Inhalation	Système respiratoire \| Coeur \| la peau \| Système endocrine \| tractus gastro-intestinal \| système hématopoïétique \| Foie \| système immunitaire \| muscles \| Système nerveux \| des yeux \| Rénale et / ou de la vessie \| système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 mg/l	90 jours
Dimethyl adipate	Inhalation	Système respiratoire \| système hématopoïétique \| Foie \| Système nerveux \| des yeux \| Rénale et / ou de la vessie	Non-classifié	Rat	NOAEL 0,4 mg/l	90 jours
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Cutané	Rénale et / ou de la vessie \| Coeur \| Système endocrine \| système hématopoïétique \| Foie \| Système respiratoire	Non-classifié	Lapin	NOAEL 9 500 mg/kg/jour	90 jours
(2-	Inhalation	Coeur \| système	Non-classifié	Rat	NOAEL 1,21	90 jours

Méthoxyméthylethoxy)propanol		hématopoïétique \| Foie \| système immunitaire \| Système nerveux \| des yeux \| Rénale et / ou de la vessie			mg/l	
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	Ingestion	Foie \| Coeur \| Système endocrine \| os, dents, ongles et / ou les cheveux \| système hématopoïétique \| système immunitaire \| Système nerveux \| Rénale et / ou de la vessie \| Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 1 000 mg/kg/jour	28 jours
Isotridécanol, éthoxylé	Ingestion	tractus gastro-intestinal \| Foie \| Rénale et / ou de la vessie \| Coeur \| la peau \| Système endocrine \| os, dents, ongles et / ou les cheveux \| système hématopoïétique \| système immunitaire \| muscles \| Système nerveux \| des yeux \| Système respiratoire \| système vasculaire	Non-classifié	Rat	NOAEL 500 mg/kg/jour	13 semaines
Méthanol	Inhalation	Foie	Non-classifié	Rat	NOAEL 6,55 mg/l	4 semaines
Méthanol	Inhalation	Système respiratoire	Non-classifié	Rat	NOAEL 13,1 mg/l	6 semaines
Méthanol	Ingestion	Foie \| Système nerveux	Non-classifié	Rat	NOAEL 2 500 mg/kg/jour	90 jours

Danger par aspiration
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Contacter l'adresse ou le numéro de téléphone indiqué sur la première page de la FDS pour informations toxicologiques sur cette matière et / ou de ses composants.

11.2. Informations sur d'autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme un perturbateur endocrinien pour la santé humaine.

Section 12 : Informations écologiques

Il est possible que les informations suivantes ne correspondent pas à la classification de documents de l'UE en section 2 et / ou les classifications de certains ingrédients en section 3 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données en section 12 sont fondées sur les règles de classification selon SGH UN et selon les classifications dérivées d'avis 3M.

12.1 Toxicité:

Aucun test sur le produit disponible

Matériel	N° CAS	Organisme	Type	Exposition	Test point final	Test résultat
Dimethyl glutarate	1119-40-0	Bactéries	Expérimental	18 heures	EC10	62,5 mg/l
Dimethyl glutarate	1119-40-0	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LC50	30,9 mg/l
Dimethyl glutarate	1119-40-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	>85 mg/l
Dimethyl glutarate	1119-40-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	36 mg/l
Éther diméthylique du dipropylèneglycol	111109-77-4	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC50	4 307 mg/l
Éther diméthylique du dipropylèneglycol	111109-77-4	guppy	Expérimental	96 heures	LC50	>1 000 mg/l
Éther diméthylique du dipropylèneglycol	111109-77-4	Puce d'eau	Expérimental	24 heures	LC50	>1 000 mg/l
Éther diméthylique du dipropylèneglycol	111109-77-4	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	10 mg/l
Éther diméthylique du dipropylèneglycol	111109-77-4	Boue activée	Expérimental	30 minutes	NOEC	100 mg/l
Éther diméthylique du dipropylèneglycol	111109-77-4	Ver rouge	Expérimental	14 jours	LC50	>1 000 mg/kg (poids sec)
Dimethyl adipate	627-93-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>100 mg/l
Dimethyl adipate	627-93-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	72 mg/l
Dimethyl adipate	627-93-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	12,5 mg/l
Dimethyl succinate	106-65-0	Boue activée	Expérimental	3 heures	EC50	>1 000 mg/l
Dimethyl succinate	106-65-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>100 mg/l
Dimethyl succinate	106-65-0	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	>100 mg/l
Dimethyl succinate	106-65-0	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	50 mg/l
Dimethyl succinate	106-65-0	Algues vertes	Expérimental	72 heures	NOEC	100 mg/l
(2-Méthoxyméthylethoxy) propanol	34590-94-8	Bactéries	Expérimental	18 heures	EC10	4 168 mg/l
(2-Méthoxyméthylethoxy) propanol	34590-94-8	Vairon de Fathead	Expérimental	96 heures	LC50	>10 000 mg/l
(2-Méthoxyméthylethoxy) propanol	34590-94-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	>969 mg/l
(2-Méthoxyméthylethoxy) propanol	34590-94-8	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	1 919 mg/l
(2-Méthoxyméthylethoxy) propanol	34590-94-8	Algues vertes	Expérimental	72 heures	EC10	133 mg/l
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	Atlantic Silverside	Expérimental	96 heures	LC50	2 000 mg/l
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LC50	1 300 mg/l
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	Algues vertes	Expérimental	96 heures	EC50	1 101 mg/l
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	4 950 mg/l
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	Algues vertes	Expérimental	96 heures	NOEC	100 mg/l

2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	Boue activée	Expérimental	30 minutes	EC10	>1 995 mg/l
Hydroxypropyl-méthyl-cellulose	9004-65-3	N/A	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A
Isotridécanol, éthoxylé	69011-36-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC50	3,4 mg/l
Isotridécanol, éthoxylé	69011-36-5	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	EC50	0,544 mg/l
Isotridécanol, éthoxylé	69011-36-5	Poisson zèbre	Expérimental	96 heures	LC50	>1,1 mg/l
Isotridécanol, éthoxylé	69011-36-5	Algues vertes	Expérimental	72 heures	ErC10	1,328 mg/l
Isotridécanol, éthoxylé	69011-36-5	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	0,218 mg/l
Isotridécanol, éthoxylé	69011-36-5	Bactéries	Composant analogue	17 heures	EC10	>10 000 mg/l
Isotridécanol, éthoxylé	69011-36-5	Cresson	Composant analogue	17 jours	NOEC	10 mg/kg (poids sec)
Isotridécanol, éthoxylé	69011-36-5	Ver rouge	Expérimental	56 jours	NOEC	125 mg/kg (poids sec)
Méthanol	67-56-1	Algues ou autres plantes aquatiques	Expérimental	96 heures	EC50	16,9 mg/l
Méthanol	67-56-1	Moules	Expérimental	96 heures	LC50	15 900 mg/l
Méthanol	67-56-1	Crapet Arlequin (Lepomis macrochirus)	Expérimental	96 heures	LC50	15 400 mg/l
Méthanol	67-56-1	Algues vertes	Expérimental	96 heures	ErC50	22 000 mg/l
Méthanol	67-56-1	Sédiments Organisme	Expérimental	96 heures	LC50	54 890 mg/l
Méthanol	67-56-1	Puce d'eau	Expérimental	48 heures	LC50	3 289 mg/l
Méthanol	67-56-1	Algues vertes	Expérimental	96 heures	NOEC	9,96 mg/l
Méthanol	67-56-1	Medaka	Expérimental	8,33 jours	NOEC	158 000 mg/l
Méthanol	67-56-1	Puce d'eau	Expérimental	21 jours	NOEC	122 mg/l
Méthanol	67-56-1	Boue activée	Expérimental	3 heures	IC50	>1 000 mg/l
Méthanol	67-56-1	Orge	Expérimental	14 jours	EC50	15 492 mg/kg (poids sec)
Méthanol	67-56-1	Ver rouge	Expérimental	63 jours	EC50	26 646 mg/kg (poids sec)
Méthanol	67-56-1	Collembole	Expérimental	28 jours	EC50	5 683 mg/kg (poids sec)

12.2 Persistance et dégradabilité:

Matériel	N° CAS	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Dimethyl glutarate	1119-40-0	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	90 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Éther diméthylique du dipropylèneglycol	111109-77-4	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	≤32 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
Éther diméthylique du	111109-77-4	Expérimental	28 jours	Déplétion du	25 %	Test OCDE 302B Zahn-

dipropylèneglycol		Biodégradation intrinsèque aquatique.		carbone organique	Suppression de carbone organique dissous COD	Wellens/EVPA
Dimethyl adipate	627-93-0	Composant analogue Biodégradation	28 jours	Déplétion du carbone organique	97 % Suppression de carbone organique dissous COD	ISO 7827 Ready Ult Aer Biodeg
Dimethyl succinate	106-65-0	Expérimental Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	74.1 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	OCDE 301B - Mod. CO2
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	75 %BOD/ThOD	OECD 301F - Manometric Respiro
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	Expérimental Biodégradation intrinsèque aquatique.	13 jours	Déplétion du carbone organique	94 % Suppression de carbone organique dissous COD	Test OCDE 302B Zahn-Wellens/EVPA
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	Expérimental Biodégradation	28 jours	Demande biologique en oxygène	92 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Hydroxypropyl-méthyl-cellulose	9004-65-3	Données non disponibles ou insuffisantes	N/A	N/A	N/A	N/A
Isotridécanol, éthoxylé	69011-36-5	Composant analogue Biodégradation	28 jours	évolution dioxyde de carbone	75 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	similaire à OCDE 301B
Méthanol	67-56-1	Expérimental Biodégradation	3 jours	Percent degraded	91 % dégradé	
Méthanol	67-56-1	Expérimental Biodégradation	14 jours	Demande biologique en oxygène	92 %BOD/ThOD	OCDE 301C
Méthanol	67-56-1	Expérimental Photolyse		Demi-vie photolytique (dans l'air)	35 jours (t 1/2)	
Méthanol	67-56-1	Expérimental similaire à l'OCDE 305	5 jours	évolution dioxyde de carbone	53.4 % Evolution de CO2/Evolution de Demande biologique en oxygène théorique DBThO	

12.3. Potentiel de bioaccumulation:

Matériel	CAS N°	Type de test	Durée	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Dimethyl glutarate	1119-40-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.49	
Éther diméthylique du dipropylèneglycol	111109-77-4	Expérimental BCF - Poisson	43 jours	Facteur de bioaccumulation	4	OECD305-Bioconcentration
Éther diméthylique du dipropylèneglycol	111109-77-4	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage	0.42	OECD 107 log Kow shke flsk mtd

				octanol/eau		
Dimethyl adipate	627-93-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1.4	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Dimethyl succinate	106-65-0	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.33	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	0.004	OECD 107 log Kow shke flsk mtd
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	1	OCDE 117 méthode HPLC log Kow
Hydroxypropyl-méthyl-cellulose	9004-65-3	Données non disponibles ou insuffisantes pour la classification	N/A	N/A	N/A	N/A
Isotridécanol, éthoxylé	69011-36-5	Composant analogue BCF - Poisson	72 heures	Facteur de bioaccumulation	232.5	
Méthanol	67-56-1	Expérimental BCF - Poisson	3 jours	Facteur de bioaccumulation	<4.5	
Méthanol	67-56-1	Expérimental Bioconcentratie		Lod du Coefficient de partage octanol/eau	-0.77	

12.4. Mobilité dans le sol:

Matériel	CAS N°	Type de test	Type d'étude	Test résultat	Protocole
Éther diméthylique du dipropylèneglycol	111109-77-4	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	24 l/kg	OCDE 106 Désorption à l'aide d'un méthode d'équilibre de lots
Dimethyl adipate	627-93-0	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	10 l/kg	Episuite™
Dimethyl succinate	106-65-0	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	10 l/kg	Episuite™
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	4,4 l/kg	Episuite™
Isotridécanol, éthoxylé	69011-36-5	Modelé Mobilité dans le sol	Koc	290-630 l/kg	Episuite™
Méthanol	67-56-1	Expérimental Mobilité dans le sol	Koc	0,13 l/kg	

12.5. Résultats de l'évaluation PBT et vPvB:

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés de perturbation endocrinienne

Ce produit ne contient aucune substance évaluée comme un perturbateur endocrinien pour les effets sur l'environnement

12.7. Autres effets indésirables
Pas d'information disponible.

Les agents tensio-actifs contenus dans cette préparation sont en conformité avec les critères de biodégradabilité établis selon le réglement Européen 648/2004 sur les détergents.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets:
Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Incinérer dans une installation d'incinération de déchets autorisée. Comme une alternative de disposition, utiliser une installation autorisée acceptable à éliminer les déchets. Les conteneurs vides et utilisés pour le transport et la manutention des produits chimiques dangereux (substances chimiques / mélanges / préparations classées comme dangereuses conformément à la réglementation applicable) doivent être considérés, stockés, traités et éliminés comme des déchets dangereux à moins d'indication définie par la réglementation des déchets applicables. Consulter les autorités de régulation respectives afin de déterminer les traitements disponibles et les installations d'élimination.

Le code déchets est basé sur l'application du produit par le client.Puisque cet aspect est hors de contrôle 3M, aucun code déchets pour les produits après utilisation ne sera fourni. Merci de vous référer au Code Déchets Européen (EWC-2000/532/CE et ses amendements) pour attibuer le code déchets correct à votre propre résidu. Assurez vous d'être en conformité avec les réglementations nationales et/ou locales applicables et utilisez toujours un opérateur de traitement des déchets agrée.

Code déchets EU (produit tel que vendu)

070104*	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques.
14 06 03*	Autres solvants et mélanges de solvants.
20 01 13*	Solvants.

La collecte des déchets doit être assurée par une entreprise agréée pour les déchets spéciaux, à l'occasion de quoi le code de déchet doit être mentionné. Vous trouverez une liste des entreprises correspondantes sous www.veva-online.ch.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classé dangereux pour le transport

	Transport routier (ADR)	**Transport aérien (IATA)**	**Transport maritime (IMDG)**
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.4 Groupe d'emballage	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.5 Dangers pour l'environnement	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations	Veuillez-vous référer aux autres sections de la FDS pour plus d'informations
14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Température de régulation	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Température critique	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de classification ADR	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.
Code de ségrégation IMDG	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.	Pas de données de tests disponibles.

Veuillez prendre contact à l'adresse ou le numéro de téléphone figurant sur la première page de la FDS pour plus d'informations sur le transport / expédition du produit par voie ferroviaire (RID) ou par voies de navigation intérieure (ADN).

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Législations spécifiques relatives à la sécurité, santé et réglementations environnementales de la substance ou du mélange

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation:
La/les substance(s) suivante(s) contenues dans ce produit est/sont soumises via l'Annexe XVII de REACH aux restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation si elle(s) est/sont présentes dans certaines substances dangereuses, certains mélanges et articles. Les utilisateurs de ce produit doivent être conformes avec les restrictions applicables selon les provisions mentionnées.

Ingrédient	**Numéro CAS**
2-(2-Butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5
Méthanol	67-56-1

Statut des restrictions: listé en Annexe XVII de REACH
Utilisations restreintes: Voir l'Annexe XVII du Règlement REACH (EC) No 1907/2006 pour les conditions de restriction.

Statut des inventaires
Contacter le fournisseur pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes à l'inventaire Chemical Control Act Coréen. Pour de plus amples informations veuillez contacter la division de ventes. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Australia National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme (NICNAS). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont en conformité avec les dispositions du "Japan Chemical Substance Control Law. Certaines restrictions peuvent s'appliquer . Contacter la division de vente pour plus d'informations. Les composants de ce produit sont conformes avec la réglementation des Philippines RA 6969. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Les composants de ce produit sont conformes avec les exigences de notifications relatives aux nouvelles substances du CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques . Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC . Les composants de ce produit sont conformes aux exigences de notification chimique de TSCA. Tous les composants requis de ce produit sont répertoriés dans la partie active de l'inventaire TSCA.

DIRECTIVE 2012/18/UE
Catégories de danger Seveso, annexe 1, partie 1
Aucun

Substances dangereuses désignées Seveso, Annexe 1, Partie 2

Substances dangereuses	Identifiant(s)	Quantité admissible (tonnes) pour l'application de	
		Exigences de niveau inférieur	Exigences de niveau supérieur
Méthanol	67-56-1	500	5000

Règlement (EU) No 649/2012
Aucun produit chimique répertorié

COV-Ordonnance: Soumis à taxe: 11%

16. AUTRES INFORMATIONS

Liste des codes des mentions de dangers H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison de la révision:
Etiquette: Mention d'avertissement - L'information a été modifiée.
Section 3 : Composition / Information des ingrédients - L'information a été modifiée.
Section 3: Table SCL - L'information a été modifiée.
Section 6: Rejet accidentel (Information personnelle) - L'information a été modifiée.
Section 7: Conditions de stockage en toute sécurité - L'information a été modifiée.
Section 8: Données sur les gants:valeurs - L'information a été ajoutée.
Portection de la peau - gants recommandées - L'information a été supprimée.
Section 9: Inflammabilité (solide, gaz) information - L'information a été supprimée.
Section 9: Inflammabilité information - L'information a été ajoutée.
Section 09 :Caractéristiques des particules N/A - L'information a été ajoutée.
Section 11: Toxicité aigüe (Tableau) - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau mutagénicité - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Toxicité pour la reproduction - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Lésions oculaires graves/ irritant - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Corrosion cutanée / irritation - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Sensibilisation de la peau - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition répétée - L'information a été modifiée.
Section 11: Tableau Organes Cibles - exposition unique - L'information a été modifiée.
Section 12 : Informations écologiques - L'information a été modifiée.
Section 12: Mobilité dans le sol - L'information a été modifiée.
12.3 Persistance et dégradation - L'information a été modifiée.
12.4 Potentiel de bioaccumulation - L'information a été modifiée.
Section 13: 13.1 Elimination des déchets - L'information a été modifiée.
Section 15: Restrictions concernant les informations sur les ingrédients de fabrication - L'information a été ajoutée.
Section 16 : Tableau à deux colonnes affichant la liste unique des codes H et les phrases pour tous les composants de la matière donnée. - L'information a été modifiée.

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné , à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaitre et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires applicables à son activité. Nous ne sommes pas responsables pour quelconque dommage (matériel et immatériel aussi bien que direct et indirect) qui est la conséquence d'un usage qui n'est pas en accord avec les notices d'utilisation et les recommandations qui se trouvent dans la fiche de données de sécurité. De plus, cette FDS est fournie pour transmettre des informations sur la santé et sécurité. Si vous

êtes l'importateur officiel de ce produit dans l'Union Européenne, vous êtes responsables de toutes les exigences réglementaires, y compris, sans toutefois vous y limiter, en ce qui concerne les enregistrements/notifications des produits, le suivi des volume des substances et l'enregistrement éventuel de substance.

3M Suisse: Les fiche de données de sécurité sont disponibles sur www.3m.com/ch